



Comparaison de modèles de motos

Par **remilbk**, le **18/03/2012** à **16:50**

Bonjour,

Je suis en train de créer un blog qui compare différents types de motos entre elles. Dans ce blog je donne les avantages et les inconvénients des différents modèles de moto un peu à la manière d'un guide d'achat.

Je voudrais simplement savoir si cela est légal (n'est-ce pas de la publicité comparative par exemple) ?

Merci pour votre réponse

Par **NOSZI**, le **30/03/2012** à **09:42**

Bonjour,

A mon sens il ne s'agit pas de publicité comparative dans la mesure où vous ne travaillez pour aucun des fabricants de moto donc vous n'avez pas d'intérêt pour l'un ou pour l'autre des fabricants. Vous ne tirez aucun profit de ces informations qui sont juste votre opinion... Pour moi c'est la liberté d'expression.

Tant qu'il n'y a pas d'utilisation commerciale, à mon avis c'est ok. Attention toutefois à ne pas être trop dénigrant pour une marque qui pourrait en prendre ombrage.